



6. Le bord du Leu

Etat des lieux

Le site est formé du Leu, de ses rives et de ses abords. Le cours d'eau traverse la commune d'Est en Ouest. Il s'agit en réalité du Dhuy qui porte le nom de Leu au niveau de Tigy. Il divise la commune en deux parties bien distinctes : une zone agricole au nord et une zone largement forestière au sud. Il coule dans la partie nord du bourg.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : deux espèces d'oiseaux déterminants ZNIEFF sont présentes, le **Pic épeichette** « quasi menacé » et le **Martin-pêcheur d'Europe**. Deux espèces d'amphibiens ont été observées, la Grenouille verte et la **Rainette verte** ainsi que deux espèces de reptiles, le Lézard des murailles et le **Lézard à deux raies**. Toutes sont protégées au niveau national. Une espèce de chauves-souris a également été notée en chasse, le **Murin à oreilles échanquées**, espèce déterminante ZNIEFF.

Flore : aucune espèce de plante patrimoniale n'a été recensée le long du Leu.

Menaces potentielles

Risque de pollution de la masse d'eau due au lessivage des intrants (cultures riveraines).

Risque d'expansion des espèces exotiques envahissantes participant à l'homogénéisation de la végétation et à la disparition des espèces présentes. Trois espèces exotiques envahissantes sont présentes : la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), l'Aegopode (*Aegopodium podagraria*) et l'**Hydrocotyle fausse-renoncule** (*Hydrocotyle ranunculoïdes*). Pour cette dernière, la gestion est d'une importance prioritaire en région Centre-Val de Loire afin de limiter son expansion.

Risque d'assecs dû aux pompages dans la nappe pour l'irrigation. Aucune vie aquatique n'est possible dans la rivière si elle est régulièrement à sec. Il conviendrait de sensibiliser les exploitants agricoles à ce sujet.

La destruction des ripisylves empêche le développement de la faune et favorise l'implantation d'espèces invasives. En effet, les ripisylves assurent un rôle d'épuration de l'eau et de stabilisation des berges. De plus, elles servent de zone de refuge, d'alimentation et de reproduction pour les oiseaux, les mammifères, les insectes etc...

Quelques chiffres

Type : Cours d'eau

Longueur : 1.5 km

Intérêt écologique : Moyen

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 0
- Faune : 7

Nombre d'espèces invasives : 3

Etat de conservation :



Pic épeichette
@Wikimédia commons



Hydrocotyle fausse-renoncule
@Nicolas Déjean, LNE



Lézard à deux raies
@Wikimédia commons

Bord du Leu LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES

Espèces remarquables

Oiseaux

- Martin-pêcheur d'Europe
- Pic épeichette

Chauves-souris

- Murin à oreilles échanquées

Amphibiens

- ◆ Grenouille verte
- ◆ Rainette verte

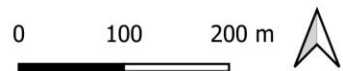
Espèces invasives

- ▼ Aegopode
- ▼ Hydrocotyle fausse renoncule
- ▼ Renouée du japon

Limites administratives

- ▭ Limite communale
- ▭ Limite du site

Site Tigy



Auteur : Loiret Nature Environnement
Date : 03/2023



Source : LNE, BD Ortho 2016, BRGM

Enjeux du site

- ✓ Restauration des fonctions hydrologiques du cours d'eau
- ✓ Conserver la ripisylve en bon état, le cas échéant la restaurer
- ✓ Contrôle des espèces invasives

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Restaurer les fonctions hydrologiques du cours d'eau
Action 1-1	Veiller à la régulation du débit , en particulier en enlevant les encombres qui peuvent le ralentir. Pour ce faire, se rapprocher du syndicat intercommunal du bassin du Loiret (SIBL) pour plus d'informations.
Action 1-2	Sensibiliser les agriculteurs de proximité sur la qualité de l'eau. Une concertation avec les exploitants agricoles concernant les parcelles riveraines permettrait de réfléchir et aboutir à des initiatives afin de limiter l'usage de produits phytosanitaires à proximité du cours d'eau.
Action 1-3	En concertation avec les exploitants, s'assurer du maintien d'une bande enherbée d'au moins cinq mètres. C'est une obligation légale et sa durabilité permet le maintien de la bonne qualité du cours d'eau en jouant le rôle de piège à intrants. Les périodes de fauche sont fixées par arrêté préfectoral chaque année. En moyenne cette période d'interdiction dure 40 jours entre mai et juillet. Penser donc à consulter le site de la préfecture du Loiret pour une gestion optimale des bandes enherbées.
Objectif 2	Conserver la ripisylve en bon état
Action 2-1	Laisser la ripisylve s'installer et les plantes hélophytes, se développer. En plus de favoriser la faune, la végétation aquatique a des fonctions dépolluantes. Les arbres (aulnes, frênes, saules...) consolident les berges et leur permettent de résister aux crues. Ils favorisent l'installation à leur pied d'une végétation spontanée variée, très propice à la faune. Leurs racines constituent des refuges pour les mammifères semi-aquatiques. Se rapprocher du syndicat intercommunal du bassin du Loiret (SIBL) pour mettre en œuvre cette gestion écologique des rives du Leu et de restaurer la ripisylve là où c'est nécessaire.
Action 2-2	En concertation avec le SIBL, mettre en place une fauche tardive sur les berges et laisser des zones de non-intervention de quelques dizaines de mètres (qui changeront chaque année), afin de créer des micro-habitats pour la faune, surtout au niveau des boisements.
Objectif 3	Contrôler les espèces invasives
Action 3-1	Surveiller le développement de l'Hydrocotyle fausse-renoncule (<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>), plante aquatique exotique envahissante, qui concurrence les autres espèces et ralentit l'écoulement des eaux.
Action 3-2	Limiter la progression de l'Hydrocotyle fausse-renoncule. Une seule zone de présence a été identifiée, un arrachage manuel suffirait pour limiter son développement. En saison favorable, son développement peut aller jusqu'à 20 cm par jour. Cependant dans un souci de gestion intégrative à l'échelle du bassin versant et pour que les résultats soient significatifs, le SIBL (organisme gestion du cours d'eau) doit être missionné. L'arrachage doit être réalisé en prélevant le maximum de système racinaire Et en veillant à ce qu'aucun fragment de plante ne parte dans le courant. Un barrage filtrant doit donc être placé en aval lors de l'intervention pour récupérer les éventuels fragments, et les sédiments remués par l'opération. (ex : ballot de paille)
Action 3-3	Surveiller les stations de Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>) et d' Aegopode (<i>Aegopodium podagraria</i>)
Action 3-4	Veiller à ne pas favoriser l'expansion de la Renouée du Japon. La meilleure façon est de ne pas mettre à nu les berges et de laisser les arbres pousser. Eux seuls limitent son développement. La replantation d'essences de ripisylves peut intervenir en complément pour concurrencer les plants de Renouée (ombre).